

Annexe 2 : critères de sélection

Critères	Note sur
1. Le porteur de projet	/10
L'expérience du promoteur, la cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, la connaissance du territoire et du public	/5
La co-construction du projet avec les acteurs du territoire	/5
2. Public	/10
Age et effectifs	/5
Les modalités d'admission	/5
3. Caractéristiques et fonctionnement de l'UEEA	/30
L'accompagnement éducatif et thérapeutique/médical	/10
Les stratégies et outils d'intervention éducative et thérapeutique dans le respect des recommandations de bonnes pratiques	/5
L'organisation des temps d'intervention auprès de l'élève et les modalités de construction des emplois du temps	/5
Les modalités d'intégration dans l'école	/5
L'organisation des locaux	/5
4. L'équipe intervenant dans l'UEEA	/20
L'organisation globale de l'équipe et l'articulation entre l'équipe pédagogique et l'équipe médico-sociale	/5
La formation prévue en amont de l'ouverture et la formation continue	/5
La supervision des pratiques de l'équipe de l'UEEA	/5
La mobilisation des professionnels paramédicaux et psychologue	/5
5. Le rôle et la place des parents / la guidance familiale	/5
6. Les partenariats et leurs supports	/5
7. Le budget de l'UEEA	/10
8. La préparation à la sortie de l'UEEA	/5
9. Calendrier de déploiement	/5
TOTAL	/95